

## Un maillon essentiel

L'aménagement de la RN88 figure au projet de SNIT (Schéma National d'Infrastructures de Transport) d'octobre 2011, entre Saint-Etienne et l'autoroute A75, au titre du renforcement de l'accessibilité des territoires. L'opération constitue un levier important de développement en permettant aux territoires traversés d'intégrer plus aisément les grands itinéraires d'échanges et de flux économiques.

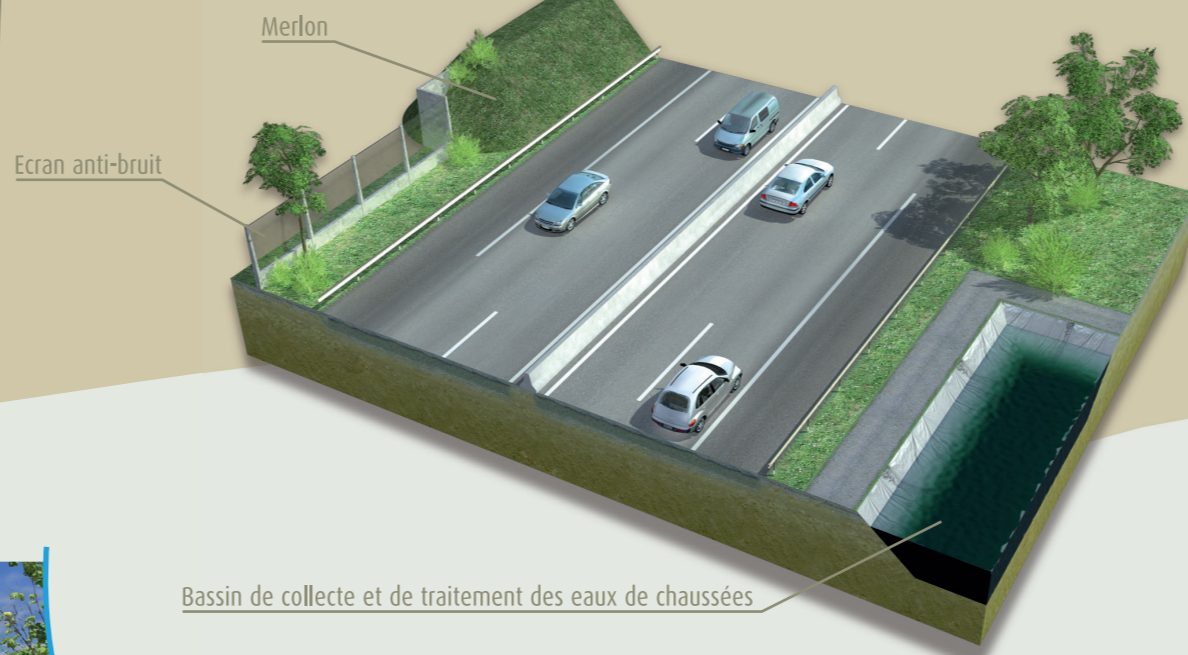
Maillon essentiel de l'itinéraire, le Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay contribue à l'attractivité de la ville en offrant des gains de temps importants sur les destinations locales, régionales et nationales.

Déclarée d'utilité publique le 27 décembre 2001, la section du Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay entre l'échangeur du Monteil et le raccordement aux Baraques est entrée dans sa phase de réalisation en 2010.

A sa mise en service, le Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay offrira plus de fluidité, plus de sécurité à ses utilisateurs et plus de confort aux habitants de l'agglomération du Puy-en-Velay.

### La tranchée couverte d'Ours-Mons

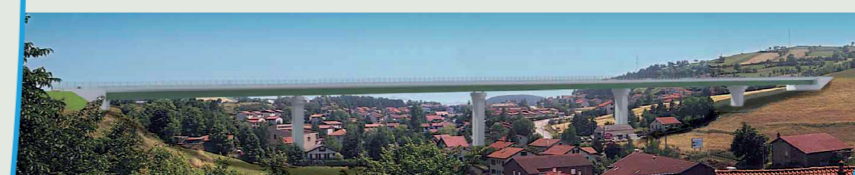
Cet ouvrage supporte la voie communale entre les quartiers d'Ours et Mons. Son aménagement paysager qualitatif permet de restituer le milieu naturel du site existant.



## Les chiffres clés

- 9,4 km de travaux dont 8,7 km à 2 x 2 voies
- 260 m de dénivelé entre le Monteil et la Pépinière
- 4 points d'échanges
- 3 ouvrages d'art exceptionnels :
  - Le doublement du pont sur la Loire
  - La tranchée couverte d'Ours-Mons
  - Le viaduc de Taulhac
- 11 ouvrages d'art courants
- 7 bassins de collecte et de traitement des eaux de chaussées
- 2 millions d'heures de travail
- 12,5% de l'investissement consacrés à la protection de l'environnement
- 194 millions d'euros financés par l'Etat et les collectivités

### Le viaduc de Taulhac

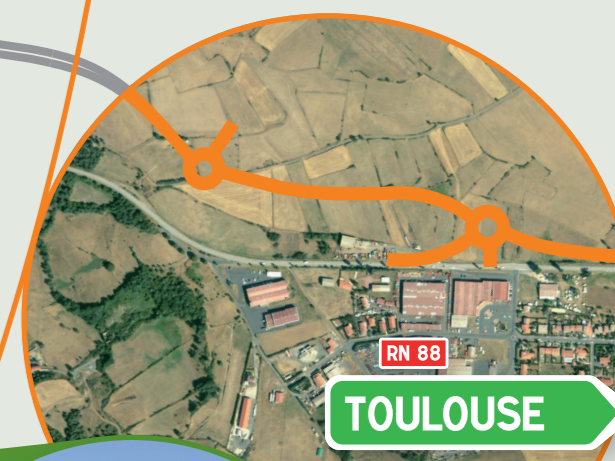


Cet ouvrage exceptionnel relie le plateau d'Ours et celui de la Pépinière. Il franchit ainsi le quartier de Taulhac sur la commune du Puy-en-Velay et la route de Coubon (la RD 38).

- Longueur du tablier : 422 m
- Linéaire d'écrans acoustiques : 1 320 m
- Architecte : Pierre Million - Cabinet SOBERCO

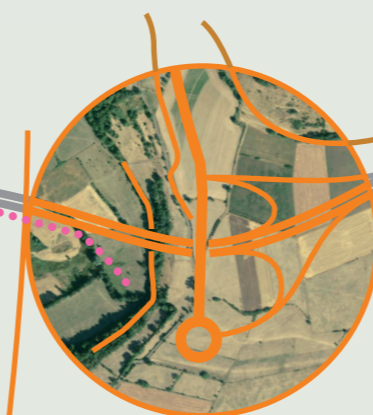
### Le raccordement des Baraques

En se raccordant à l'actuelle RN88 en direction de Toulouse, ce giratoire marque la fin du Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay.



### L'échangeur d'Ours-Mons

L'échangeur d'Ours-Mons raccorde le contournement à la voie communale existante entre Ours et Taulhac qui facilite l'accès à la zone d'activités de Taulhac.



### Le doublement du pont sur la Loire



Parallèle à l'actuel pont, ce nouvel ouvrage offre deux voies supplémentaires dans le sens Le Puy-en-Velay / Saint-Etienne. Des écrans acoustiques translucides sont installés en prolongement des écrans existants côté Saint-Etienne.

- Longueur du tablier : 90 m
- Linéaire d'écrans acoustiques : 130 m
- Architecte : Pierre Million - Cabinet SOBERCO

- Longueur de la couverture : 150 m
- Architecte : Pierre Million - Cabinet SOBERCO

LYON

Demi-échangeur du Monteil et nouveau Pont sur la Loire (en service)

### L'ouvrage de la Chartreuse

Ce pont, situé sous le contournement, permet de rétablir l'avenue Charles Dupuy (la RD988a) notamment l'accès au secteur commercial de Corsac. Son architecture en voûte offre une large ouverture visuelle sous l'infrastructure ; L'Etat contribue financièrement (1/3 du coût de l'opération) au traitement qualitatif de l'avenue Charles Dupuy, porté par la Ville de Brives-Charensac. Des pistes cyclables et piétonnes bordées d'aménagements paysagers sont réalisées pour permettre à chacun de franchir le contournement en toute sécurité.

### L'échangeur de Bellevue

Cet échangeur raccorde le contournement à la RD373 (Avenue des Belges). Il permet l'accès direct à la zone commerciale de Corsac et au centre-ville du Puy-en-Velay. Les bretelles de la nouvelle infrastructure, depuis Saint-Etienne et vers Mende, se raccordent directement sur la RD par un carrefour giratoire.

## Un projet respectueux du cadre de vie

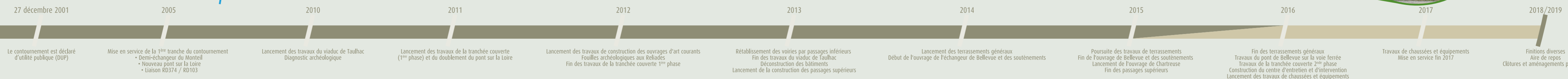
Des études acoustiques et paysagères ont été menées en concertation avec les riverains et les collectivités locales afin de réaliser une infrastructure la plus respectueuse possible des hommes et de leur environnement. Ainsi :

- 3 000 mètres linéaires de protections acoustiques constituées de merlons (buttes de terre) et d'écrans sont implantés dans les secteurs les plus sensibles au bruit.
- 700 000 m<sup>3</sup> de matériaux extraits du chantier sont réutilisés pour réaliser des modèles de terre pouvant, dans certains cas, assurer le rôle de masques visuels entre le contournement et les habitations.
- Les pentes des talus sont adoucies afin de restituer les terres aux exploitants agricoles.
- Les plantations paysagères sont constituées d'essences locales (aubépines, sureaux noirs, genêts à balais, hêtres,...) en harmonie avec les paysages existants et les conditions climatiques.

### Légende

- Bassin de collecte et de traitement des eaux de chaussées
- Rétablissements (voiries)
- Dispositifs acoustiques (merlons et écrans)
- Rétablissements (chemins)

## Le calendrier



## Un chantier responsable

Pendant toute la durée des travaux, la DREAL Auvergne et les entreprises de construction s'engagent à limiter leur impact sur l'environnement :

- À la demande du Maître d'Ouvrage, les entreprises intervenant sur le chantier sont soumises à la mise en place d'un Plan de Respect de l'Environnement (PRE) qui prend en compte l'habitat, la ressource en eau et les milieux naturels. Ce plan permet d'identifier les impacts potentiels des travaux et de définir les mesures environnementales à mettre en œuvre sur le chantier. En complément des contrôles effectués par le Maître d'Ouvrage et les entreprises, l'application du PRE est suivie par un expert indépendant.



Des pêches de sauvegarde sont organisées en collaboration avec la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire afin de limiter l'impact du chantier sur la faune piscicole de la Loire et du Farnier

- Un assainissement provisoire, composé de multiples fossés et de bassins, permet de recueillir les eaux issues du chantier et de les traiter par décantation avant rejet dans le milieu naturel.
- L'emprise du chantier est entièrement clôturée. Dans les secteurs sensibles comme la zone humide d'Ours, la clôture de maille très fine évite à la petite faune de pénétrer sur le chantier.
- Les riverains sont informés préalablement à la réalisation des chantiers bruyants sur les horaires et la durée de ces travaux.

## L'environnement au cœur du contournement

Dès les phases d'études, à l'issue d'inventaires menés par des bureaux d'études experts dans chaque domaine, la DREAL Auvergne a pris un certain nombre de mesures visant à protéger l'eau et à préserver la biodiversité.



### Bassin de collecte et de protection des eaux

À la mise en service, 7 bassins récupéreront les eaux issues des plateformes routières du contournement. Ces bassins retiennent l'eau de ruissellement jusqu'à ce que les produits polluants soient précipités au fond par simple gravité. Ils limitent les risques de débordement des rivières. En cas de pollution accidentelle, ils permettent aussi de confiner les matières dangereuses avant intervention spécifique.



### L'orchidée transplantée

Deux espèces d'orchidées protégées, la Cephalanthera rubra (rouge) et la Cephalanthera damasonium (jaune), ont été répertoriées dans le bois des Gorges du Lion. Impactés par le contournement, 32 pieds sont transplantés dans une parcelle boisée acquise par le Maître d'Ouvrage, située à 500 m de la station d'origine. Le boisement est géré par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.



### La zone humide d'Ours restaurée

Les études ont démontré la présence d'un ancien remblai, néfaste à l'équilibre naturel de la zone humide d'Ours. Dans le cadre des travaux du contournement, ce secteur est restauré afin de restituer sa valeur écologique d'origine et est géré par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.



## Qui fait quoi ?

### Le maître d'ouvrage :

L'ETAT, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - Service Maîtrise d'Ouvrage (SMO), assure le pilotage général, la programmation et la gestion des crédits de l'opération. Le maître d'ouvrage est propriétaire de l'ouvrage, il a en charge tous les aspects du chantier : administratifs, techniques, financiers...

### Le maître d'œuvre :

Le maître d'œuvre, la Direction Interdépartementale des Routes Massif Central (DIR), représentée sur le terrain par le Service Ingénierie Routière du Puy, réalise les études de conception, coordonne le chantier et veille à la bonne exécution des travaux.

### L'exploitant :

A sa mise en service, le Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay sera exploité par le District Centre de la DIR Massif Central, actuel gestionnaire de la RN88.

### Les entreprises :

Désignées après appels d'offres, les entreprises réalisent les travaux dans les conditions de coût, de qualité et de délai fixées par la DREAL Auvergne.

### Les partenaires techniques :

Bureaux d'études, architectes, paysagistes, gestionnaires de réseaux...

## Le Financement

84 M€ au titre du Contrat de Plan Etat/Région (CPER) 2000/2006 :

Etat 55 %

Région Auvergne 20,44 %

Département Haute-Loire 20,44 %

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay 4,12 %

53,665 M€ au titre du Programme de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national en Auvergne (PdMI) 2009/2014 :

Etat 90,95 %

Département Haute-Loire 6,81 %

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay 2,24 %

55,333 M€ au titre du Contrat de Plan Etat/Région (CPER) 2015/2020 :

Etat 95,76 %

Département Haute-Loire 4,24 %

## Pour vous informer, un dispositif de communication dédié à l'opération

Régulièrement mis à jour, le site vous donne accès à l'actualité, aux informations et aux documents du chantier.

[www.rn88-lepuyenvelay.fr](http://www.rn88-lepuyenvelay.fr)

La ligne Allo chantier :  
Pour vous renseigner et être à votre écoute tout au long des travaux :  
en semaine de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

**N°Vert 0 805 69 68 43**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Auvergne

7, rue Léo Lagrange - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél. : 04.73.43.16.00 | Fax : 04.73.34.37.47

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr  
Courriel : DREAL-Auvergne@developpement-durable.gouv.fr

Direction de la publication : DREAL Auvergne - Service Maîtrise d'Ouvrage.  
Conception/rédaction : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.  
Géol. photo : DREAL AUVERGNE, SEGED, SOBREGO, CETE de Lyon (Laboratoire de Clermont-Ferrand)  
Document imprimé en 300 exemplaires sur papier écologique, Automne 2015.



## Le Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay avance !



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie